



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES

Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N° 2024 - 25

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MMES. Rosemary DROUILLOT _ Alexandra MAILLOCHAUD _ Sara TOURNE
MS. Modeste BOSQUE _ Jean-François FABRE _ Jean-Charles MORICONI _ Gérard NOLLEVALLE _
Vincent POCH _ Louis PUIG – Olivier RABAT _ François RALLO.

CC Sud Roussillon : MME. Colette ROIG.

MS. Dominique ANDRAULT _ Robert DIAZ _ Jean-André MAGDALOU _ Robert OLIVE _ Louis
SALA _ Jean-Jacques THIBAUT _ René WALLEZ.

CC Aspres : MS. Philippe BRETEAU _ Philippe LEMAIGRE.

CC ACVI : MMES. Maria CABRERA – Annie PEZIN.

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MME. Christine RODRIGUEZ.

MS. Rodolphe LAFFONT _ Jean-Pierre LEROY _ Jean-François REGNIER.

CC Sud Roussillon : MME. Nathalie PINEAU.

MS. Thierry DEL POSO _ Christophe MANAS.

CC Aspres : MMES. Céline DAVEZA _ Annie LELAURAIN _ Maya LESNE.

MS. Rémy ATTARD _ Patrick BELLEGARDE _ Luc DEVEZE.

CC ACVI :

Avaient donné procuration :

CC Aspres : MME. Céline DAVESA donne pouvoir à Alexandra MAILLOCHAUD.

MME. Maya LESNE donne pouvoir à Maria CABRERA.

Assistaient également à la séance :

MMES. Sandrine BOSSOREIL - Élodie DUSSAUSOIS – Céline FAJON-HERVIOU – Morgane
BOISRAMÉ – Isabelle PERRÉE – Christelle PLAGES.

MS. Christian DISLAIR _ Stéphane LECOQ _ Roland MIVIÈRE -Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Jean-François FABRE.

**Réalisation d'une étude hydrologique autour du périmètre « Natura 2000 »
destinée à évaluer les conséquences d'un retrait des vannes
du complexe lagunaire**

Dossier présenté par Alexandra MAILLOCHAUD, Vice-présidente déléguée

Le conseil syndical réuni en séance publique,

Madame la Vice-présidente expose à l'assemblée que chaque année, le Programme Régional de Développement Rural porté par la région Occitanie, propose un Appel à projet pour le financement de l'Animation d'un Site Natura 2000 au bénéfice de l'animateur de ce site Natura 2000.

Etang privé jusqu'en 1978, l'étang est en majeure partie acquis par le Conservatoire du Littoral. En 1990, la connexion entre le milieu lagunaire et le milieu marin, matérialisée par le grau des Basses, est équipée d'un système de vannes occasionnant une surcote de l'étang à +0.30 NGF. Cette installation n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact, ni même de réalisation d'un plan Masse. L'installation de ces vannes a été suivi de la construction de deux épis en mer.

Le Site intègre le Réseau Natura 2000. Lors de l'élaboration du Document d'objectifs en 2005, un débat sur le maintien ou le retrait des vannes est programmé. Sans étude hydrologique et hydraulique préalable, un arbitrage de la Direction Régionale de l'Environnement tend vers un maintien des vannes. Un protocole de gestion et manipulations des vannes est donc établi en 2008.

En dépit de cet arbitrage, et de la gestion pratiquée, ces vannes ont toujours été contestées, et critiquées par certains acteurs locaux, voyant dans celles-ci les maux du comblement lagunaire, de sa salinisation mais également de la dégradation des habitats lagunaires, terrestres et des périodes de chute de la biodiversité.

Sous l'impulsion de la présidence du Comité de Pilotage du site, le SMBVR, gestionnaire reconnu depuis 2021, propose au Conseil Syndical de réaliser cette étude hydrologique et hydraulique destinée à évaluer les impacts d'un système sans vannes, et de le confronter au système actuel. Cette étude scientifique a vocation d'aide à la décision du retrait ou du maintien des vannes actuelles.

Cette étude s'articulera en 3 phases :

- Compilation ou obtention de toutes les données hydrologiques, météorologiques et naturalistes nécessaires, sur le site et sur ses émissaires ;
- Modélisation hydraulique des milieux lagunaires et marins ;
- Prospectives de tous les scénarii possibles destinés comprendre chaque incidence sur le site dépourvu de vannes ;

Elle est programmée sur une durée de 30 mois et est potentiellement finançable par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Occitanie et le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales.

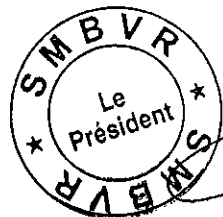
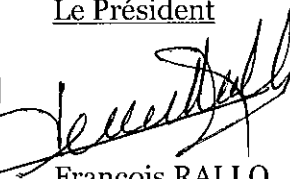
Le comité syndical, oui l'exposé de Madame la Vice-présidente déléguée et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le portage de cette étude par le SMBVR, sur une durée de trente mois ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter au nom du SMBVR, les subventions auprès de l'Agence de l'eau, de la Région Occitanie, et du Conseil départemental des Pyrénées Orientales, susceptibles de l'aider à consolider le financement de cette étude ;

- **DECLARE** que les sommes nécessaires à l'exécution de ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2024, 2025 et 2026 ;
-
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour : 25 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

 Le Président

François RALLO

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le



ID : 066-200044147-20240404-DELIB202425-DE